



**La séance d’audition des prisonniers politiques Rony Timothé et Biron Odigé n’a pas eu lieu comme annoncé au niveau du cabinet d’instruction du juge Lamarre Belizaire, a constaté HPN.**

En cause, le juge instructeur avait interdit aux avocats des prisonniers dont Me André Michel et Newton St juste de pénétrer dans l’enceinte du cabinet.

De plus, selon Me André Michel, le juge Lamarre Belizaire aurait affirmé qu’il est « le premier inculpé dans le dossier violences perpétrées le 17 octobre lors de la manifestation de l’opposition, par conséquent Me André Michel devrait comparaitre devant la justice de gré ou de force », informe l’avocat.

## Haïti-Justice : la séance avortée, Odigé et Timothée reconduits en prison

Écrit par RA/RLJ/HPN

Mercredi, 05 Novembre 2014 15:59

---

Me Newton St Juste intervenant sur la cour du parquet de Port-au-Prince au micro des journalistes a demandé au juge Lamarre Belizaire de se déporter de l'affaire, en raison que les avocats sont en inimitié avec lui.

Les détenus ont été reconduits en prison, l'un à la prison civile de la commune de Cabaret et l'autre à la Croix des Bouquets.

A noter que plusieurs dizaines de personnes sont venus apportés leurs soutiens à Odigé et Timothée, arrêtés le 26 octobre lors d'une manifestation de l'opposition. Ils étaient accusés principalement d'incitation à la violence, destruction de biens et provocation au crime.